



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DISPONIBLE SUR :

www.saint-pal-de-chalencon.fr

Illiwap Mairie de saint pal de chalencon

DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

MAIRIE

SAINT-PAL-DE-CHALENCON (43500)

CONSEIL MUNICIPAL DU 03 AVRIL 2026

Lieu : Mairie Saint Pal de Chalencon

Heure d'entrée en séance : 20h33

1. FEUILLE DE PRESENCES

- **Président de séance : Alain BONIFACE**
- **Secrétaire de séance : Marie-Line DUPIN**

Etaient présent(e)s :

BONIFACE Alain ; BRACONNOT Laurent ;
CHAPUIS Eric, DUPIN Marie-Line
GAGNAIRE Bernard ; LAVAL Gérard ; MARQUES José ;
PELTIER Monique, PRORIOU Fabien ; ROLLY Jeanine ;
SERRA Claudia ; VALENTIN Thérèse ; VARAGNAT Raphaël

Etaient absentes excusées :

ZAWADZKI Marie-Hélène a donné pouvoir à BRACONNOT Laurent.
BUHNEMANN Christiane a donné pouvoir à BONIFACE Alain.

DELIBERATIONS (Ordre du jour)

- **Point n°1 : Délibération : Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026**
 - Lecture, par Mr Le Maire, du procès-verbal du 20/03/2026
 - Vote : adopté à l'unanimité
- **Point n°2 : Délibération : Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal**
 - Lecture, par Mr Le Maire, du règlement intérieur du Conseil Municipal. Le conseil municipal se réunira en principe une fois par mois, le 3^{ème} vendredi du mois sur convocation du maire. La convocation comportera l'ordre du jour. Le conseil municipal sera présidé par Mr Le Maire. Les séances des conseils municipaux sont publiques. Il est rappelé les droits et devoirs des élus.
 - Vote : adopté à l'unanimité
- **Point n°3 : Délibération : Délégations données au Maire**
 - Lecture, par Mr Le Maire, du Code général des collectivités territoriales (Articles L1111-1 à L7431-3 et L2122-22).
Mr Le Maire indique que :
 - les décisions liées au financement (investissements / emprunts / autres) seront prises lors des conseils municipaux ;
 - le droit de préemption est supprimé.
 - Vote : adopté à l'unanimité

- **Point n°4 : Délibération : Fixation des indemnités du maire et des adjoints.**
 - L'indemnité brute possible selon le barème présenté est de 2 289.56€ brut pour Le Maire et de 878.83€ brut pour les adjoints. Cependant, il est proposé une indemnité de 15% de l'indice soit 616.58€ brut pour Mr Le Maire, une indemnité de 12.5% de l'indice soit 513.82€ brut pour le 2nd adjoint et de 10% de l'indice soit 411.05€ brut pour le 1^{er}, le 3^{ème} et le 4^{ème} adjoint
 - Vote : adopté à l'unanimité

- **Point n°5 : Délibération : Désignation des membres aux commissions municipales et organismes extérieurs**
 - Est désigné à la :
 - Commission des finances : Mr Le Maire + les adjoints + Fabien PRORIOU + Laurent BRACONNOT + Bernard GAGNAIRE
 - Commission Appels d'offres : Mr Le Maire + les adjoints + Fabien PRORIOU + Laurent BRACONNOT + Bernard GAGNAIRE
 - Commission communale des impôts directs : Mr Le Maire + Raphaël VARAGNAT + 24 extérieurs (12 titulaires et 12 suppléants) c'est le directeur des finances publiques qui retient 6 titulaires et 6 suppléants
 - Commission Économie : Mr Le Maire et Raphaël VARAGNAT
 - Commission Aménagement du territoire (voirie et bâtiments) : Gérard LAVAL, Thérèse VALENTIN, Marie-Hélène ZAWADZKI, José MARQUES, Éric CHAPUIS, Jeannine ROLLY
 - Commission Plan Local d'Urbanisme : Mr Le Maire, Thérèse VALENTIN, Raphaël VARAGNAT, Fabien PRORIOU, Gérard LAVAL, José MARQUES, Laurent BRACONNOT, Bernard GAGNAIRE, Monique PELTIER
 - Commission communication : Bernard GAGNAIRE, Fabien PRORIOU, Claudia SERRA,
 - Commission service à la population et vie associative : Laurent BRACONNOT, Claudia SERRA, Bernard GAGNAIRE
 - Commission Événementiel : Christiane BUHNEMANN, Bernard GAGNAIRE, Monique PELTIER, Eric CHAPUIS
 - Commission Tourisme : Bernard GAGNAIRE, Marie-Line DUPIN
 - Commission Petites cités de caractère et Châteaux : Bernard GAGNAIRE, Christiane BUHNEMANN
 - Commission CCAS : Thérèse VALENTIN, Jeannine ROLLY, Gérard LAVAL, Monique PELTIER, Marie-Hélène ZAWADZKI + 5 personnes externe : Josiane BREUIL, Danièle POYET, Sylvie BOST, Paul POYET, Alain TRINTIGNAC
 - Commission Santé : Monique PELTIER, Jeannine ROLLY, Raphaël VARAGNAT
 - Commission Culture : Monique PELTIER, Marie-Line DUPIN, Thérèse VALENTIN
 - Commission Ecole publique – Enfance Jeunesse : Marie-Line DUPIN, Marie-Hélène ZAWADZKI
 - Commission sécurité : Fabien PRORIOU, Monique PELTIER, Gérard LAVAL
 - Commission cimetière : Gérard LAVAL, Thérèse VALENTIN, Monique PELTIER
 - Commission de contrôle des listes électorales : Laurent BRACONNOT, Bernard GAGNAIRE, Thérèse VALENTIN
 - Commissions extérieures :
 - Syndicat des eaux du Velay (SGEV) : Gérard LAVAL, José MARQUES
 - Retrait du syndicat départemental de capture des carnivores domestiques errants

- Comité National d'Action sociale (CNAS) : Thérèse VALENTIN, Marina VIDIL
 - Conseil d'administration EHPAD Les Sources : Mr Le Maire, Thérèse VALENTIN, Monique PELTIER
 - Représentant au Comité de Jumelage : Monique PELTIER
- Vote : adopté à l'unanimité
- **Point n°6 : Délibération : Désignation de deux délégués au Syndicat Départemental d'Energie de la Haute Loire (SDE43)**
 - Il est nécessaire d'avoir 2 délégués, sont désignés : Laurent BRACONNOT et Fabien PRORIOU
 - Vote : adopté à l'unanimité
- **Point n°7 : Délibération : Désignations des délégués à la Commission des Impôts Direct.**
 - Il s'agit d'une commission composée de Mr Le Maire et Raphaël VARAGNAT ; 24 membres extérieurs (12 titulaires et 12 suppléants) c'est le directeur des finances publiques qui retient 6 titulaires et 6 suppléants
 - Vote : adopté à l'unanimité
- **Point n°8 : Délibération : Tarifs communaux 2026**
 - Les tarifs sont modifiés en partie pour application au 20/04/2026 :
 - « Cimetière » sont simplifiés afin de ne garder que le tarif au M² ;
 - « Salle d'animation Rurale (REX) sont en partie revus et majorés pour les manifestations commune et hors commune.
Il sera nécessaire de faire des travaux d'entretien afin de maintenir l'utilisation de la salle.
Il est mis en place une « Caution Nettoyage » d'un montant de 100 €
En conséquence le contrat de location sera mis à jour.
 - Location pour manifestation au gymnase supprimée ;
 - Location des chapiteaux commune et hors commune est majorée ;
 - Vote : adopté à l'unanimité
- **Point n°9 : Délibération : Taux d'imposition 2026**
 - Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur la modification ou non des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2026 et notamment sur les taux concernant la taxe foncière sur les propriétés bâties et le non bâties. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties est porté de 40,12% à 41,00%. Le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties est porté de 57,32% à 58%. Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires est porté de 10,27 % à 11,18 %
 - Vote : adopté à l'unanimité
- **Point n°10 : Délibération : Fixation de la marge pour la vente des carburants.**
 - Jusqu'à présent le prix est fixé en fonction du prix à la livraison ce qui génère de gros écarts de prix. Il est proposé de ne pas attendre que la station soit vide et de faire des réapprovisionnements plus réguliers afin d'éviter des écarts de prix importants entre 2 livraisons. Les prix seront ajustés régulièrement afin d'avoir une marge entre 3% et 9% maximum sur le litre TTC (précédemment la marge était entre 6% et 8%)
 - Vote : adopté à l'unanimité

Point n°11 : Délibération : Fêtes et Cérémonies - Dépenses à imputer au compte 6232

- Il est proposé un budget de 6000€
- Vote : adopté à l'unanimité

Questions diverses

- Les personnes ayant été victime d'un incendie sur la commune ont été relogées par la Mairie dans l'appartement de l'école publique. Ils y resteront quelques jours.
- Le marquage de la « Place des Canes » est-il prévu ? : oui, il est prévu de modifier le marquage afin de permettre un stationnement plus « ordonné » particulièrement devant la Maison d'Assistantes Maternelles.
- Des difficultés d'installation des professionnels présents sur le marché ont été constatées en raison du stationnement de véhicules : il est proposé de délimiter les emplacements afin de réserver les places (place du marché)
- Les panneaux d'affichages dans les hameaux ? : Certains ont besoin d'être restaurés, déplacés
- Les déjections de pigeons dans les rues seront nettoyées

Questions du public :

- Est-il possible d'intégrer la population à certaines décisions d'investissements de la commune ? A ce jour, il n'est pas prévu d'investissements importants et il n'est pas exclu d'associer les habitants à certains projets de plus petites envergures (type fleurissement / nettoyage / ...)
- Peut-il y avoir des membres extérieurs au Conseil d'administration de l'EHPAD ? : La réponse est non ; le conseil est composé pour partie des maires de Saint Pal de Chalencon, Boisset et Tiranges et de deux conseillers municipaux de Saint Pal de Chalencon.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 22h47

Le prochain conseil se réunira le 17 avril 2026 à 20h30
